



Belkhir BELHADDAD, Isabelle RAUCH et Nicole TRISSE
Députés de la Moselle

COMMUNIQUE DE PRESSE
24 janvier 2019

Merci à Nicole Belloubet d'avoir rétabli la vérité !

Isabelle RAUCH, Nicole TRISSE et Belkhir BELHADDAD, Députés de la Moselle, se réjouissent que la Garde des Sceaux ait choisi Metz, pour sa première visite de terrain, après le vote de la loi de programmation pour la Justice.

De très nombreuses contrevérités et fausses informations ont circulé, en Moselle, sur le contenu réel de ce texte, y compris au sein des instances délibérantes des collectivités du département.

Aussi, il était pour eux nécessaire de rétablir les intentions réelles de ce texte, ainsi que les dispositions qu'il contient.

Ils remercient Nicole BELLOUBET d'avoir rappelé **qu'il n'a jamais, qu'il n'est pas et qu'il ne sera pas question de fermer la Cour d'appel de Metz.**

Dès les premiers examens du texte, les trois parlementaires avaient mené un important travail, en lien avec la chancellerie, pour valoriser le fonctionnement des juridictions en Moselle et plaider en faveur du maillage territorial des lieux de justice.

Dès le 11 octobre 2017, Isabelle RAUCH avait posé une question au gouvernement, dans l'hémicycle, dont les termes de la réponse avaient été clairs et confirmés tout au long de l'examen du texte.

Rappelons, contrairement à tout ce qui a été entendu, que cette loi a été conçue dans une concertation permanente avec les parties prenantes, dont les représentants des avocats, pendant 15 mois.

Rappelons également que la fusion des tribunaux de grande instance et d'instance n'est qu'administrative. **Aucune juridiction ne sera fermée ou vidée de ses prérogatives.** En revanche, le recours du justiciable sera simplifié.

Le budget de la Justice augmentera de 24% sur l'ensemble du quinquennat. 1,6 milliard d'euros y seront consacrés et 6500 postes seront créés.

L'accès au juge ne sera pas limité. Simplement, pour raccourcir les délais des procédures, ce dernier sera recentré sur son cœur de métier.



Belkhir BELHADDAD, Isabelle RAUCH et Nicole TRISSE
Députés de la Moselle

La seconde lecture du texte, à l'Assemblée Nationale, a permis de préciser certains points, dont la consultation des conseils de juridiction sur les spécialisations au sein des tribunaux, ou encore que ces éventuelles spécialisations impliqueraient une répartition au sein des différents tribunaux du département, et non une concentration sur un seul.

La Garde des Sceaux s'est engagée à intégrer les spécificités du régime local dans les décrets d'application à venir.

Autre point litigieux : la révision des pensions alimentaires par les Caisses d'allocations familiales. Elles ne s'appliqueront pas aux cas complexes et ne pourront se fonder que sur des constatations, et non des appréciations. En cas de désaccord, l'accès au juge est préservé.

Autant de dispositions qui témoignent de réelles avancées et de solides garanties, à l'inverse de ce qu'ont pu affirmer nombre de ses détracteurs.
